Concours/ examen professionnel : CONCOURS des IRAType (externe, interne, 3ème) : externeEpreuve/ sous-épreuve : Composition sur un sujet Option : d'ordre général
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Nombre

d'intercalaires : 3

La prise en compte des enjeux liés à la protection de l'environnement s'est manifestée publiquement à partir des années 1970, période au cours de laquelle la critique de la société consumériste et la médiatisation de graves catastrophes écologiques (comme la marée noire provoquée par le naufrage de l'Amoco Cadiz) ont fait reconnaître les enjeux de l'écologie. Dans un contexte de considération de la rareté des ressources, soulignée par le rapport Meadows de 1972 "Halte à la croissance", la France n'est pas en reste et René Dumont, l'agronome, portera les valeurs de l'écologie lors de l'élection présidentielle de 1974. C'est à cette période que la problématique environnementale pénètre le débat public en France et va intégrer l'action publique avec la création d'un ministère de l'environnement en 1971.

Depuis presque 50 ans, la France a pris la mesure des enjeux écologiques et climatiques en menant, au cours des décennies, de nombreuses politiques afin de faire évoluer les pratiques sur son territoire. Cette "transition" vers des comportements plus respectueux de l'environnement, moins polluants, moins gourmands.

N°

1./15

dans leur consommation d'énergie, est portée à la fois par des normes mais aussi par d'autres outils plus innovants (signaux-prix; instruments de marché). Elle est portée en France, mais également à l'international, par l'Etat français. Cette diversité des enjeux (changement climatique, éco-diversité, traitement des déchets, qualité de l'air et de l'eau), des arènes d'action et les moyens fait donc s'interroger et on peut se demander: "Quels moyens la France se donne-t-elle pour réussir la transition écologique?"

Nous verrons tout d'abord que les pouvoirs publics se sont dotés d'un ensemble de normes, participant ainsi à une démarche internationale qu'ils ont mis en œuvre en France (I). Puis nous nous interrogerons sur le bilan des différentes politiques menées pour assurer la transition écologique et la recherche de nouveaux moyens ou outils plus innovants voire complémentaires du cadre normatif (II).

*

*

*

I) L'adoption d'un cadre normatif efficace:

les premiers pas nécessaires pour inscrire la France dans la transition écologique à l'international comme sur son territoire

A) Une dimension normative internationale et européenne.

Selon une étude de l'OCDE, près de 70% des lois et règlements adoptés en France concernant les problématiques environnementales ou écologiques sont des transpositions du droit de l'Union Européenne. En effet, la protection de l'environnement est une compétence de l'U.E. depuis 1992 et l'adoption du traité de Maastricht. Ainsi, en 2008, les institutions européennes adoptent le "paquet climat énergie" (ou plan climat) qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% ; d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de 20% et d'accroissement de l'efficacité énergétique de 20% , le tout d'ici 2020. En 2014 ce plan climat est révisé (40% pour la diminution des émissions de GES ; 27% pour les énergies renouvelables et 27% pour l'efficacité énergétique d'ici 2030). Avant cela, l'Union européenne avait déjà entrepris d'uniformiser l'action pour la préservation de la biodiversité avec la mise en œuvre des zones Natura 2000 dans les États membres. Ces zones permettent de concilier activités économiques (principalement agricoles) avec la protection des espèces.

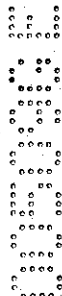
Certaines politiques de transition écologique doivent prendre une dimension internationale, dépassant le cadre européen. La plus emblématique est la lutte contre le changement climatique. Ainsi,

depuis 1972, l'ONU organise des sommets internationaux sur les enjeux environnementaux auxquels la France participe. C'est au cours du "Sommet de la Terre" de Rio en 1992 que la lutte contre le changement climatique va être consacrée dans un traité avec également la prise en compte du développement durable dont les enjeux avaient été portés par le rapport Brundtland de 1987. La France va régulièrement participer à ces rendez-vous comme en 2002 à Johannesbourg lorsque le président Jacques Chirac va tenir un discours reconnaissant la responsabilité partagée des Etats sur le changement climatique. Avant cela, en 1997, la France adhère au protocole de Kyoto (entré en vigueur en 2005) afin de participer à la lutte globale contre le réchauffement de la planète. La mise en œuvre de ce protocole et les avancées des Etats en la matière seront régulièrement discutés lors des conférences des parties (COP) à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Malheureusement, les progrès seront limités puisque les Etats peinent à se mettre d'accord sur les enjeux de la responsabilité (entre pays développés industrialisés et pays émergents), situation illustrée par le conflit opposant les Etats-Unis et le Chine, les deux plus gros contributeurs aux GES. Ainsi la COP 15 de Copenhague ⁽²⁰⁰⁹⁾, censée trouver une suite au protocole de Kyoto se traduira par un échec. La COP 21 de 2015 organisée par la France verra apporter un

ne rien
écrire
dans



la
partie
barrée

Concours/ examen professionnel : concours des IRAType (externe, interne, 3ème) : externeÉpreuve/ sous-épreuve : CompositionOption : /

(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Nombre
d'intercalaires :

nouvel espoir avec l'adoption de l'accord de Paris fixant des objectifs de maintien du réchauffement à 2°C , mais le récent retrait des États-Unis assombrit à nouveau les perspectives.

L'action internationale peut malgré tout déboucher sur des avancées et des résultats positifs comme l'ont montré l'adoption dans les années 1980 du protocole de Montréal (lutte contre le trou dans la couche d'ozone) et l'adoption en 2010 du protocole de Nagoya sur la biodiversité.

B) Une transition écologique française menée par les lois et les règlements.

Parallèlement à l'insertion dans l'action internationale concernant la protection de l'environnement, la France s'est dotée progressivement d'un cadre normatif étendu, illustrant la volonté des pouvoirs publics de se saisir des enjeux écologiques.

Tout d'abord, à la suite de la décennie des années 1990 où l'environnement est inscrit à l'agenda international, l'État français adopte le code de l'environnement en 2000. Trois ans plus tard, est adoptée la

N°
5.1.15

première stratégie nationale pour l'environnement de 2003 à 2008. Au cours de celle-ci, la charte de l'environnement est adossée à la Constitution de 1958 lors de la révision constitutionnelle de 2005, faisant ainsi entrer le principe de précaution, le droit à un environnement sain et la promotion d'un développement durable dans le bloc de constitutionnalité.

En 2007, l'Etat s'engage dans une grande consultation avec la mise en œuvre du "Grenelle de l'environnement" (intitulé ainsi en référence aux accords de Grenelle). Il s'agit d'un processus en trois étapes de : discussions avec les représentants de la société civile sur les questions environnementales ; de consultation plus large de la population (en ligne) ; et d'adoption d'un plan d'action. Il s'agit d'une nouveauté avec la volonté de mettre en œuvre une gouvernance à cinq (Etat, collectivités territoriales, représentants du patronat, représentants des syndicats, associations) sur les problématiques écologiques. Le Grenelle de l'environnement débouchera sur deux lois (loi "Grenelle I" de 2009 et la loi "Grenelle II" de 2010) qui posent les ambitions françaises en matière de transition écologique (taxe sur les émissions de GES : "taxe carbone" ; promotion et défense de zone de biodiversité).

À la suite du Grenelle la seconde stratégie nationale pour l'environnement est menée de 2008 à 2013. L'une des principales conséquences

ne
é
c

p
ba

N°

6.15

sera l'adoption en août 2015 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui fixera les objectifs de la France (en accord avec ceux de l'UE) pour la lutte contre le changement climatique ; défendra l'aide à la rénovation et la lutte contre les véhicules trop polluants. Enfin, l'Etat s'est doté en 2016 d'une loi sur la préservation de la biodiversité, de la nature et des paysages.

*

*

*

Les considérations écologiques et la prise en compte de enjeux qui leurs sont liés ont mené l'Etat français à se doter d'un cadre pour agir. Les normes, influencées par les normes internationales et européennes se sont inscrites dans l'action publique en France. Le changement de nom du Conseil économique et social en CESE, rajoutant ainsi un "E" pour l'environnement, n'est qu'une illustration supplémentaire.

A partir de ce constat, quelles ont été les initiatives de l'Etat ou des collectivités territoriales pour la transition écologique ? Quel bilan peut-on tirer des différentes politiques menées ?

Nous verrons dans une seconde partie que les résultats sont mitigés et varient grandement en fonction des objets des politiques publiques

ce qui permet de pousser la réflexion vers la question de l'usage de nouveaux outils (complémentaires au cadre normatif) tels que les signaux-prix ou les instruments de marché.

ne rien écrire dans

la partie barrée

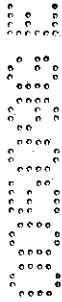
* * *

II) Une transition écologique contrastée en France qui interroge l'efficacité de moyens plus innovants.

A) Un bilan de la transition écologique en demi-teinte.

L'action de l'Etat et des collectivités territoriales concernant la transition écologique s'est concentrée sur cinq objets : le changement climatique, la biodiversité, le traitement et la gestion des déchets ménagers, la qualité de l'air et celle des eaux souterraines et de surface.

En premier lieu, le bilan concernant la lutte contre le changement climatique est plutôt bon. La France fait partie des "bons élèves" et les objectifs de réduction des émissions de GES sont tenus. Ainsi l'Etat et les collectivités territoriales ont saisi l'enjeu des énergies renouvelables pour rattraper le retard dans la production d'énergie éolienne, photovoltaïque

Concours/ examen professionnel : Concours des IRAType (externe, interne, 3ème) : externeÉpreuve/ sous-épreuve : CompositionOption : —

(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Nombre

d'intercalaires :

et hydroélectrique, afin d'atteindre 23% de part dans le mix énergétique final. Cependant, la réalisation de cet objectif devra prendre en compte la volonté de diminuer la part de la production d'énergie nucléaire de 75% à 50% d'ici 2035 ce qui éveille actuellement un débat où même le Ministre de l'environnement, Nicolas Hulot, prend des précautions. Il en est de même avec la question de la fermeture de la centrale de Fessenheim.

Sur la question des énergies renouvelables, l'action des collectivités territoriales semble venir compléter celle de l'Etat de manière efficace. En effet, avec la réforme portée par les lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) de 2014 et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015, les compétences des collectivités territoriales ont été clarifiées. Ainsi, la Région est confirmée dans son rôle de chef de file de l'action territoriale en matière climatique et environnementale. Elle gère ainsi la conception et la mise en œuvre du SRADDET, schéma régional organisant notamment la mise en œuvre de TEPOS (territoires à

N°

9...115

énergies positive) produisant de l'énergie renouvelable plus qu'ils n'en consomment, ou encore avec l'aide à la rénovation énergétique. L'échelon régional est ainsi un niveau privilégié des politiques climatiques (et plus largement environnementales) puisqu'il s'agit aussi de celui de l'action déconcentrée de l'Etat avec les DREAL depuis la réforme de l'action territoriale de l'Etat au début des années 2010.

La France a également mis en œuvre des politiques de protection et de préservation de la biodiversité où les résultats sont plus mitigés. L'adoption d'une loi et la création d'une agence nationale en 2016 sont des avancées importantes qui vont dans le sens des enjeux portés par le Grenelle et l'Union Européenne sur la mise en œuvre de trames verte-bleue. (faisant le lien entre zones Natura 2000 et parcs nationaux ou régionaux) ou bien celle des "corridors écologiques" permettant le déplacement des espèces sauvages. De même, le développement de l'agriculture biologique et la lutte des pouvoirs publics français contre certains pesticides méritent d'être soulignés. Cependant, le bilan semble plus problématique en ce qui concerne le problème de l'étalement urbain, de l'artificialisation des sols (au détriment des terres agricoles ou des zones humides) ou de la protection de certaines espèces d'oiseaux sauvages, la France se faisant

ne
é
d

p
ba

rien
rire
ans

a
rtie
rée

régulièrement rappelés à l'ordre. Malgré cela les pouvoirs publics continuent leur action et l'adoption d'un plan pour maintenir la population de loups en France est à saluer.

L'une des politiques ayant le mieux fonctionné, concerne la gestion et le traitement des déchets ménagers. La modification des comportements, orchestrée par les pouvoirs publics depuis plus de vingt ans, sur le tri des déchets porte ses fruits. Elle permet ainsi une réduction considérable des émissions de GES en réduisant la part des déchets incinérés.

Enfin, l'action de la France semble primer concernant la qualité de l'air et celle des eaux souterraines et de surface. En effet, l'Etat s'est engagé dans la lutte contre les véhicules polluants (responsables d'émissions de GES et de pollution aux particules fines). Le diesel, carburant subventionné depuis l'après-guerre pour relancer la production, est visé afin d'en faire augmenter les coûts pour le rapprocher de ceux de l'essence. L'augmentation du nombre de véhicules et de leur caractère plus polluants (comme pour les 4x4 urbains ou S.U.V.) posent de réels enjeux sanitaires qui peuvent mettre à mal la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ce fut le cas avec les récents épisodes de "pics de pollution" qui ont vu s'opposer la Mairie de Paris

avec le Ministère de l'environnement. De même, la question des transports est sensible comme l'illustre l'abandon du projet de taxe carbone en 2010 au motif d'une rupture d'égalité soulevé par le Conseil Constitutionnel en 2008.

En ce qui concerne la préservation des eaux, la France connaît une pollution liée aux intrants et à l'agriculture intensive. Le problème réside également dans le fait que la dépollution des sols est très lente et qu'elle coûterait extrêmement chère (une estimation au à 500 milliards d'euros). Dans ce contexte l'Agence régionale de santé vient réglementer les eaux de baignade et la ville de St Brianc s'est récemment retournée contre l'Etat pour son inaction concernant la pollution des sols qui a entraîné la prolifération d'algues vertes toxiques.

B) Etant confronté à un bilan mitigé, les pouvoirs publics français peuvent réfléchir à une action plus innovante à l'aide des "signaux-prix" et des instruments de marchés.

Selon l'économiste P. Samuelson, l'environnement est un bien public et de ce fait la pollution doit être considérée comme une externalité négative dont le coût doit être réintroduit dans le prix du service ou du bien par une taxe.

rien
être
dans

la
partie
barée

N°

12/15

Concours/ examen professionnel : concours des IRAType (externe, interne, 3ème) : externeEpreuve/ sous-épreuve : Composition

Option :

(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Nombre

d'intercalaires :

Ainsi, l'Etat et les collectivités territoriales peuvent utiliser la fiscalité pour influencer les comportements des acteurs de l'économie afin qu'ils adoptent des comportements plus respectueux de l'environnement. De ce fait, l'Etat va utiliser des "signaux-prix" pour faire changer les habitudes de consommation comme c'est actuellement le cas avec les informations concernant l'efficacité énergétique des appareils électroniques ou électroménagers des français.

Sur les marchés, l'Etat peut également compter sur la mise en place d'instruments pour aider à la transition écologique. Ainsi, l'Europe a été particulièrement innovante en mettant en œuvre un marché carbone où l'industrie française va réaliser la majeure partie de ses objectifs de réduction des émissions de GES.

Plus récemment, la réflexion sur la fiscalité verte lors du "One Planet Summit" de 2017 portée par le Président E. Macron, avec la promotion des obligations vertes, illustre la capacité de la France à chercher des

N°

13/15

moyens créatifs de mise en œuvre de la transition écologique.

*

*

*

En conclusion, nous pouvons observer que la France s'est donnée les moyens de réussir sa transition écologique en passant de l'adoption d'un cadre normatif étendu, à l'utilisation de nouveaux outils fondés sur les comportements des consommateurs et les marchés.

Même s'il faut reconnaître un certain nombre de problèmes ou de réticences (certains vont ainsi considérer que les taxes environnementales vont plomber un peu plus la compétitivité déjà faible des entreprises françaises), la transition écologique représente un marché porteur où la France doit s'impliquer notamment en aidant les activités de recherche et de développement pour s'appuyer sur l'innovation technique.

Enfin, les enjeux portés par la transition écologique doivent dépasser les considérations politiques comme l'a expliqué Bruno Latour dans son livre "Politique de la nature" (1999), appuyé en ce sens par M. Callon, P. Lascoumes et R. Bouché dans leur ouvrage "Agir dans un monde

19/25

N°

19/25

incertain; Essai sur la démocratie technique" (2001).

La préservation de notre environnement est un défi trop important pour que nous passions à côté. Il faut dès à présent mener les politiques en vue des enjeux de demain car :

" Nous n'héritons pas la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants."